

Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 19 février 2016

Présents : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFOUL Jean-Marc, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, SAJOUS Annick, MUTTINELLI Gérard, MAGNIN Jean-Louis, DUCLOSSON Daniel, LAMBERT Alain, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : Didier CLERC (pouvoir à Marthe CUTELLE), Jean-Claude GODARD (pouvoir à Gérard MUTTINELLI), Dominique REY (pouvoir à Alain LAMBERT), Alain ROLLIER (pouvoir à Jean Yves MACHARD), Jean SOGNO (pouvoir à Jean-Louis MAGNIN).

Secrétaire de séance : Jean-Louis MAGNIN

Date de convocation : 11/02/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 21 Conseillers Présents : 16 - Conseillers Votants : 21

Heure d'ouverture de séance : 19H07 Heure de clôture de séance : 20H40

Ordre du jour :

- Adoption du dernier compte rendu
- Compte-rendu des décisions prises
- Urbanisme : arrêt PLU de Chêne en Semine
 Informations sur document en cours
- Maitrise d'œuvre : lancement des dossiers du bâtiment tennis et des cuisines du bâtiment d'entrée de zone.
- TERACTION : participation au capital
- SEMCODA : garantie d'emprunts pour les logements de la deuxième tranche de maison de vie
- Schéma de mutualisation
- Informations et Questions diverses.



I - Compte-rendu de la séance du 01/02/2016

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière séance.

II - Communications des décisions

N° 001/26 du 16/02/2016 – Attribution du marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets issus de la déchetterie

Délégation au Président

Après dépouillement, négociation et analyse des différents paramètres fixés, le choix est arrêté de façon suivante :

Sous-groupe 1 : Collecte, transport et traitement des métaux ferreux et non ferreux : entreprise EXCOFFIER de Villy le Pelloux (74350).

Rachat au prix de base de 75 € HT avec prix plancher de 45 € HT la tonne.

Sous-groupe 2 : Collecte et transport des déchets pour lesquels le traitement est assuré par le SIDEFAGE : entreprise EXCOFFIER de Villy le Pelloux (74350).

Gros encombrants et petits encombrants = 75 € HT la benne de 30m³

Sous-groupe 3 : Collecte, transport et traitement des autres déchets : entreprise EXCOFFIER de Villy le Pelloux (74350).

Tarifs fixés selon la nature des déchets (voir bordereau de prix).

Autre prestation : mise à disposition d'un personnel à la déchetterie = 25 € HT de l'heure.

N° 002/26 du 18/02/2016 – Signature vente terrain ZAC1

Délégation aux membres du bureau

APPROBATION de la cession du terrain de 3821 m² compris dans le périmètre de la ZAC 1 au prix de 25,00 € HT/m² au profit de la **SAS EUROGAL** ou de toute société venant s'y substituer.

III – URBANISME – Arrêt du PLU de Chêne en Semine
Informations sur document en cours

Arrêt du PLU de Chêne en Semine :

Le Président indique que la procédure de modification n°2 du PLU de Chêne en Semine a été menée à bien, qu'elle a fait l'objet d'une enquête publique.

Considérant que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable dans son rapport du 12 février 2016.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification n°2 du PLU de Chêne en Semine.

Le Président rappelle que, dans la mesure où le SCOT Usse et Rhône n'est pas approuvé à ce jour, la modification n°2 du PLU de Chêne en Semine rentrera en vigueur à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative de l'Etat.

Informations sur document en cours :

Modification n°3 du POS de Clarafond-Arcine :

- Deux réunions avec la commission urbanisme de la commune ont eu lieu.
- La rédaction du projet de modification par le bureau d'étude *Espaces et Mutations* est en cours.

Révision de la carte communale de Chessenaz :

- L'enquête publique est en cours (du 16/02 au 17/03 au siège de la CC Semine et en mairie de Chessenaz).
- Deux registres sont à disposition du public, un au siège de la CC Semine et un en mairie de Chessenaz.
- Prochaines étapes :
 - Le rapport du commissaire enquêteur est attendu pour mi-avril.
 - L'approbation en conseil communautaire est prévue pour fin avril - début mai.
 - La révision sera effective un mois après approbation.

Modification simplifiée du PLU d'Eloise :

- L'enquête publique se déroulera du 29/02 au 01/04 au siège de la CC Semine et en mairie d'Eloise.
- Deux registres sont à disposition du public un au siège de la CC Semine et un en mairie d'Eloise.
- Prochaines étapes :
 - L'approbation en conseil communautaire est prévue courant avril.
 - La révision sera effective un mois après approbation.

IV – MAITRISE D'OEUVRE : Lancement des dossiers du bâtiment tennis et des cuisines du bâtiment d'entrée de zone

Bâtiment du tennis

Le vice-Président rappelle que :

- Lors du vote du budget primitif 2015, une somme avait été inscrite pour la réalisation d'un tennis couvert.
- Le conseil avait, par délibération N° 58/15 (séance du 18/05/2015), décidé une consultation de maîtrise d'œuvre pour le lancement du dossier de création d'un tennis couvert à la condition de création d'un club de tennis intercommunal.

Il indique qu'à ce jour la constitution d'un club intercommunal est effective (inscrite au journal officiel du 13 février 2016).

Il propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un tennis couvert, le coût des travaux étant estimé à 420.000 € HT.

Bâtiment d'entrée de zone

Le Président indique qu'il a été destinataire d'une circulaire préfectorale en date du 04/02/2016 laquelle informe de la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien à l'investissement public pour 2016.

Des enveloppes sont mobilisées par l'Etat dans le cadre de la loi de finances 2016, notamment pour les projets de rénovation thermique et de mise aux normes des bâtiments publics.

Par délibération N° 68/15 du 29/06/2015, le conseil avait décidé la réhabilitation du bâtiment de l'entrée de zone (« *Remplacement de la toiture terrasse par une toiture à pans, reprise de l'isolation thermique ainsi que des façades et menuiseries extérieures* »).

Le dossier avance : le maître d'œuvre a été retenu, l'enveloppe des travaux fixée à 400 000 € HT, l'appel d'offres sera prochainement lancé pour une réalisation des travaux dès 2016.

Le Président propose l'inscription du programme de réhabilitation du bâtiment de l'entrée de zone au titre du nouveau dispositif à l'investissement public pour 2016.

Le Vice-Président rappelle que la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment a été confiée au cabinet Ingénus.

Il indique que la mise aux normes des cuisines de ce bâtiment apparaît nécessaire avec la prise en compte des aspects suivants : carrelage, faïence, hotte aspirante, ventilation, création d'un siphon de sol dans le local plonge.

Ces travaux de mise aux normes des cuisines étant liés avec ceux de réhabilitation du bâtiment, il serait judicieux de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet Ingénus. Le Vice-Président précise aussi qu'il serait nécessaire de réaliser ces travaux durant une période de moindre activité de l'établissement afin de gêner le moins possible l'exploitant.

Mme Sajous propose que l'isolation phonique de la salle de restauration soit prise en compte dans le projet.

Le Président indique que cet aspect a été inclus au cahier des charges initial.

Le conseil donne son accord pour confier une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre au cabinet Ingénus pour les travaux de mise aux normes des cuisines.

V – TERACTION : Participation au capital

Le Président rappelle le projet de cession de parts détenues par le Conseil Départemental 74 au capital de TERACTION.

Le Président propose que la CCS entre au capital de TERACTION par l'acquisition de 1905 actions à 21 € soit 40 005 € sous réserve de l'implication des autres intercommunalités du département dans ce projet.

Le conseil donne son accord de principe.

VI – SEMCODA : garantie d'emprunts pour les logements de la Maison de Vie II

Le Président rappelle le projet de Maison de Vie 2 avec notamment la réalisation de 16 logements collectifs conventionnés composés de 6 logements T2 et 10 logements T3.

La société SEMCODA est partenaire de ce projet et souhaite financer ce projet par :

Un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) pour 10 logements.

Un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) pour 4 logements.

Un Prêt Locatif Social (PLS) pour 2 logements.

Le Président propose de répondre favorablement à ce projet et à son conventionnement. Avis favorable ; de même le conseil donne un accord de principe pour la garantie des futurs emprunts nécessaires à cette réalisation.

VII – Schéma de mutualisation

Le Président rappelle l'obligation pour les intercommunalités de mettre en place un schéma de mutualisation au 1er janvier 2016.

Un bureau d'étude, JMA-RH, a été rencontré courant janvier afin de préparer cette mise en place. La proposition de ce dernier implique un nombre conséquent de réunions.

Compte tenu du nombre important de dossiers à suivre pour les élus de la CCS :

- Elaboration du SCOT, du PLUI
- Préparation du futur regroupement des communautés de communes de la Semine, du pays de Seyssel et du val des Usses.
- Suivi des différents dossiers et projets de travaux de la CCS,

il est décidé de remettre l'élaboration de ce schéma de mutualisation à plus tard.

VIII – Informations et Questions diverses

- Financement :

Le Président indique la possibilité de contracter des emprunts à taux intéressant auprès de la banque européenne de prêt.

Un prêt pour financer les travaux d'assainissement est possible d'un montant de 1 228 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1.80% avec échéance trimestrielle dégressive 20 937 € à 15 420 €.

Le conseil donne un accord de principe.

- Transformateur :

Le Vice-Président indique que le contrôle réglementaire annuel auquel est soumis le transformateur électrique propriété de la CCS a révélé un dysfonctionnement du système de signalisation de défaut. Une proposition de remise en état a été faite par l'entreprise FAVRE.

L'entreprise attire l'attention des élus sur l'obsolescence des différents disjoncteurs de départs de l'armoire générale et propose le remplacement de celle-ci.

Le conseil valide le fait de changer l'armoire générale, des devis seront demandés auprès d'entreprises concurrentes.

- Zone de loisirs :

La commission se réunira le 29 février à 19h00

- Prochains conseils communautaires :

21 mars à 20h00 (vote des comptes administratifs & de gestion 2015)

04 avril à 20h00 (vote des budgets 2016)

Le secrétaire de séance,
Jean Louis MAGNIN




